

Compte-rendu

Demi-journée d'information

« Culture et ruralité : le pari gagnant ! »

Vicq-sur-Breuilh (87) - 21 juin 2019

L'Association Nationale Notre Village fédère au niveau national des collectivités engagées dans la protection et le développement de leur territoire en initiant des démarches de développement durable et de vision prospective.

Le 25 septembre 2015, 193 nations se sont rassemblées aux Nations Unies à New York afin de lancer les 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

Ces ODD fixent à présent l'agenda du développement mondial, environnemental et de la politique internationale pour les 15 années à venir jusqu'en 2030, d'où le terme « Agenda 2030 », en remplacement du terme « Agenda 21 ». Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21 local.

Le Premier Ministre lors du Comité interministériel du 8 février 2018 a réaffirmé les engagements du gouvernement à mettre en oeuvre les ODD : « Afin d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et renforcer la synergie dans la mise en oeuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, le gouvernement réaffirme son engagement à mettre en oeuvre les ODD sur le plan national et international ».

Attachée à mettre en lumière le dynamisme des territoires et de participer à la territorialisation des Objectifs de Développement Durable, l'Association Nationale Notre Village a décidé de lancer en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'opération : « Objectif 2030 : Rencontres au cœur des territoires » qui permettra de présenter les actions concrètes engagées par les collectivités et leur impact sur les ODD.

L'Association et ses représentants se rendront ainsi, dans 10 collectivités, réparties en France afin d'aborder et de mettre en avant leurs initiatives, sur des thèmes spécifiques.

Ce sera également l'occasion pour l'association de se présenter et d'expliquer les différents services qu'elle propose aux collectivités territoriales (service accueil/installation, projets territoriaux de développement durable (projet de territoire / agenda 2030, Label Notre Village Terre d'Avenir...).

La 6^{ème} rencontre s'est déroulée à Vicq-sur-Breuilh sur le thème : « Culture et ruralité : le pari gagnant ! », le vendredi 21 juin 2019.

Plus de 25 personnes ont assisté à cette demi-journée.

Accueil des participants

Christine DE NEUVILLE

Maire de Vicq-sur-Breuilh (87)
Vice-présidente de la Communauté de
Communes Briance Sud Haute-Vienne (87)

Hubert TEIL

Vice-président de l'Association Nationale Notre
Village

L'Association a été créée en **1992** sous le nom « SOS
Village ». Son principal objectif était de sauvegarder
la ruralité.

C'est pour cela que le service « Accueil-Installation »
a été créé en **1994**, service qui poursuit aujourd'hui,
toujours son action.

Ce service permet de maintenir le tissu économique
et la cohésion sociale, en mettant en relation, via le
dépôt d'annonce sur le site internet de l'association,
des porteurs de projets avec les collectivités
désirant maintenir et/ou créer de nouvelles
activités économiques (commerce, restaurant,
activité artisanale...).

Tout au long de son existence, l'association a
souhaité mettre en valeur les territoires ruraux.

Ainsi, en **2000**, une déclaration des Droits et
Devoirs des Villages de France a été élaborée. Elle
avait pour objectif d'apporter une vision humaniste
sur les villages afin qu'ils jouent pleinement leur
rôle et soient aujourd'hui comme demain des
espaces de vie, entités indissociables de l'équilibre
de la nation toute entière.

En **2004**, l'association a créé le service « Agenda
21 » afin d'accompagner et de soutenir les
collectivités dans la mise en œuvre de plans
d'actions en faveur du développement durable.

En **2006**, l'association a changé de nom pour
devenir « Notre Village ».

La même année a été créé le label « Notre Village
Terre d'Avenir » pour qualifier les Agenda 21 des
collectivités accompagnées par l'association. Ce
label témoigne de la reconnaissance de la qualité de
vie du territoire et de son engagement en faveur du
développement durable.

En **2009**, l'association Notre Village s'est vue
octroyée la Reconnaissance d'Intérêt Général pour
son action en faveur de l'environnement. Ainsi, nous
pouvons délivrer des reçus fiscaux à nos donateurs
et membres afin que ces derniers puissent
bénéficier d'une réduction d'impôt.

Depuis **2014**, des journées d'information et de
sensibilisation des élus et des agents ont été
organisées sur différents thèmes : pratiques
alternatives à l'utilisation des produits
phytosanitaires, « comment embellir sa commune
tout en la préservant ? », gestion durable des
cimetières, journée technique sur l'aménagement
et l'entretien durable des cimetières.

L'Association, toujours soucieuse d'apporter de
nouveaux services aux collectivités, propose
depuis **2016**, la réalisation de projet de territoire.
Cette démarche permet à la collectivité de
bénéficier d'une vision et de projets prospectifs
sur le long terme.

Depuis **2018**, l'association a pris en compte les
Objectifs de Développement Durable dans les
Agendas 21 élaborés. Les AGENDAS 21 étant un
programme d'actions pour le 21^{ème} siècle et
comme les ODD constituent l'AGENDA 2030 on
parlera désormais de Projets Territoriaux de DD,
Agenda 2030, Charte de DD, ..

Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de
Rio 1992 et de l'Agenda 21.

En **2019**, l'association a obtenu l'agrément pour
former les élus. Ainsi, les élus ont la possibilité
d'utiliser leur droit individuel de formation ce qui
permet une prise en charge intégrale du coût de la
formation par la Caisse des dépôts.

Pour résumer, l'association Nationale Notre
Village est là pour aider et accompagner les
collectivités rurales à mettre en œuvre des actions
en faveur du DD et permet :

- de valoriser les territoires (communaux,
intercommunaux...)
- de créer un lieu d'échanges et de réflexion sur les
collectivités et leur environnement
- de mettre en œuvre et de promouvoir toutes
initiatives et actions en faveur du développement
durable
- de valoriser auprès des pouvoirs publics les
initiatives
- de sensibiliser le grand public aux atouts et aux
problématiques des collectivités
- d'informer et de former les élus et les agents sur
les enjeux du développement durable et la
réglementation
- de conseiller les collectivités (recherche de
partenaires, de subventions, partage d'expérience
entre collectivités,...)
- d'aider les collectivités en matière de
développement économique,
- de faire bénéficier les collectivités de
partenariats avec les fournisseurs

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'association et le personnel peut être contacté à tout moment pour plus de renseignements.



« L'Agenda 2030 : le développement durable dans les prochaines années »

Patrice DELBANCUT - Adjoint au chef de la Mission Développement Durable - DREAL Nouvelle-Aquitaine

L'Agenda 2030 constitue le programme international qui porte une vision permettant de transformer notre monde vers un développement durable. A travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le constituent, soyons tous acteurs de cette transition.

Contexte

Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable de l'ONU, l'Agenda 2030 fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les 3 composantes - environnement, social et économie - du développement durable.

L'Agenda 2030 est la nouvelle feuille de route internationale pour la mise en œuvre du développement durable.

Il est constitué de 17 objectifs thématiques, 169 cibles à atteindre et de 244 indicateurs de suivi.

La démarche Agenda 21 qui vise à réaliser un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030; on se fixe simplement des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché (échéance 2030)

Les ODD constituent une grille de lecture qui doit alimenter nos réflexions et nos choix stratégiques. Il faut que chaque politique prenne en compte ses effets sur les autres secteurs d'activités.

La France est actuellement en train d'élaborer sa feuille de route sur les ODD qui devraient paraître en 2019. Mais elle est déjà, depuis plusieurs années, en mouvement pour contribuer aux ODD au travers de différentes actions à portée réglementaire, participatives, de soutien aux acteurs locaux, de campagnes d'information et de communication (réseaux sociaux, Newsletter "ODDyssée",...).

Tout le monde a un rôle à jouer : **Tous acteurs, Tous mobilisés !**

Tous les acteurs, dont les collectivités, peuvent y contribuer, notamment en :

- mobilisant leurs parties prenantes, en organisant des échanges et montant des partenariats;
- co-construisant avec les acteurs du territoire (publics et privés) et en favorisant la participation citoyenne.
- prenant en compte les ODD dans leur stratégie territoriale et leurs actions, existantes, en cours d'élaboration ou à venir.

« Tout le monde a un rôle à jouer »

Plusieurs actions d'appropriation et de territorialisation des ODD sont menées par la DREAL en Nouvelle-Aquitaine : carnet de route pour accompagner les collectivités, élaboration d'une feuille de route du territoire niortais au prisme des ODD, réalisation de portraits de territoire au profil ODD, création d'un outil de facilitation à la prise en compte des ODD dans les SCOT,....



Les projets territoriaux de développement durable

Céline ROBERT - Cheffe de projet Agenda 21 - Association Nationale Notre Village

L'association accompagne les communes, communes nouvelles et intercommunalités dans l'élaboration de projets territoriaux de développement durable de type Agenda 21/ Agenda 2030 et projet de territoire.

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXI^e siècle définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire concerné.

« L'Agenda 21 est un outil de mise en œuvre des ODD »

La démarche agenda 21 est assortie au label « Notre Village Terre d'Avenir ».

Méthode de mise en place d'un Agenda 21 proposée par l'Association Nationale Notre Village dans le cadre de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » :

- Audit complet de la collectivité suivi d'une visite de terrain
- Synthèse de diagnostic réalisée par l'association
- Mise en place d'un comité de pilotage lors de la 1^{ère} réunion publique (élus, habitants, associations...) afin d'organiser des groupes de travail et d'élaborer un programme d'actions validé par le conseil municipal
- Elaboration de l'Agenda 21 local (Charte Notre Village Terre d'Avenir) (diagnostic et fiches actions)
- Présentation de la Charte Notre Village Terre d'Avenir devant le comité national de Labellisation et d'Évaluation (Administrateurs, Partenaires, Administrations)
- Obtention du label (pour 3 ans)
- Évaluation de la collectivité tous les 3 ans afin de conserver ou non le label (grilles d'évaluation et d'indicateurs)

« Le diagnostic réalisé par l'Association Nationale Notre Village nous a permis d'avoir un état des lieux objectif et très précis de notre territoire ».

Le label « Notre Village Terre d'Avenir »

- Reconnaissance de la qualité de vie de la collectivité et de son engagement en faveur du développement durable
- L'acquisition du label se matérialise par un panneau (ou totem) apposé aux entrées du territoire

Intérêts de la démarche pour les collectivités

- Être acteur localement de son propre développement
- Co-construire un projet avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Donner un cadre aux actions à réaliser (feuille de route du développement)
- Donner du sens aux projets conduits et réalisés par les élus
- Valoriser le territoire au travers d'actions contribuant à la préservation du territoire

- S'approprier les ODD en les intégrant au cœur des actions et participer à leur mise en œuvre sur le plan national
- Permettre une implication citoyenne
- Obtenir une reconnaissance au niveau national par le label « Notre village Terre d'Avenir »

Le projet de territoire est un document prospectif qui permet de définir des axes de développement à partir de problématiques territoriales.

Méthode de mise en place d'un projet de territoire proposée par l'Association Nationale Notre Village

- création d'un comité de pilotage
- visite du territoire
- entretiens avec les acteurs du territoire
- rédaction d'un diagnostic territorial
- définition des enjeux
- définition des scénarios et des orientations avec le comité de pilotage
- réunions de concertation
- proposition d'un plan d'action
- validation du projet de territoire par le Conseil Municipal

Intérêts de la démarche pour les collectivités :

- Permettre aux communes d'élaborer des projets en commun
- Avoir une ligne directrice pour les années à venir (à court, moyen et long terme),
- Construire des projets adaptés aux besoins des territoires,
- Permettre aux élus du territoire, aux acteurs économiques et institutionnels et aux habitants de travailler ensemble sur un projet commun,
- Permettre de valoriser la collectivité et les projets politiques en cours et à venir



Programme européen LEADER Châtaigneraie Limousine : culture, patrimoine et accessibilité

Jérôme CHINN - Chargé de mission Europe - Fédération de la Chataigneraie Limousine (GAL)

Emmanuelle BONNET - Chargée de mission Tourisme - Fédération de la Chataigneraie Limousine (GAL).

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine est composée de 6 Communautés de Communes représentant 73 communes et 87 600 habitants.

La Châtaigneraie Limousine accompagne des porteurs de projet, publics ou privés, dans des domaines aussi diversifiés que le tourisme, la culture, l'économie, l'habitat ou encore les services.

Ce soutien technique va de l'aide à la définition du projet jusqu'au montage de dossiers de demande de subventions.

Elle élabore, met en oeuvre et suit des programmes / dispositifs multisectoriels donnant accès à des financements parmi lesquels un programme européen LEADER.

En effet, la Châtaigneraie Limousine est un des territoires sélectionnés pour porter un programme européen LEADER.

LEADER, acronyme pour Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un programme permettant de soutenir des projets dans les territoires ruraux.

Ces projets doivent répondre aux objectifs d'une stratégie locale de développement, élaborée par les acteurs du territoire.

Les programmes LEADER ont la particularité d'être gérés localement, en s'appuyant sur un partenariat d'acteurs publics et privés regroupés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Les programmes LEADER s'inscrivent dans le cadre du Programme de Développement Rural de l'ex-Limousin et sont financés par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), instrument européen de financement de la politique de développement rural qui contribue à améliorer la qualité de la vie et à encourager la diversification des activités économiques.

Plusieurs actions en lien avec la culture ont pu être financées par des fonds LEADER sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine.

Exemple d'actions :

Pôle Météorite de Rochechouart (structuration, animation, promotion) : 15 dossiers / 183 000 €

Pôle National du Cirque de Nexon (festivals, résidences, animation, promotion) : 17 dossiers / 484 000 €

Médiathèque du Père Castor (acquisitions, inventaire, animation, promotion/communication) : 8 dossiers / 149 000 €

Atelier-Musée de la Terre de Puycheny (études, travaux, outils de médiation, promotion/communication, festivals) : 8 dossiers / 85 000 €

Filière cuir/pôle cuir de St-Junien (études, inventaire, évènementiels) : 12 dossiers / 97 000 €

Sentiers d'interprétation (études, réalisations) : 13 dossiers / 147 000 €

Musée et jardin Cécile Sabourdy (études, travaux, accessibilité) : 6 dossiers / 145 000 €

La nouvelle stratégie 2014-2020 a élargie ses domaines d'intervention : centres-bourgs, services et mobilité, économie locale, numérique, culture et patrimoine, sports et loisirs de nature, tourisme adapté.

Des financements sont possibles pour des actions qui touchent à la qualification et la valorisation de l'offre culturelle et patrimoniale :

1 : Soutien aux lieux de visite en lien avec le patrimoine et les savoir-faire locaux (création, développement, promotion)

2 : Soutien aux actions de valorisation du patrimoine (parcours de découverte, outils de médiation)

3 : Renforcer l'accès à la culture (outils numériques, projets à vocation sociale des équipements culturels, définition de politique culturelle)

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine accompagne aussi les acteurs du tourisme dans leur action en faveur de l'accessibilité

Enjeux :

- Changer le regard sur le handicap et l'accessibilité (loi de 2005)

- Responsabiliser les décideurs dans leurs choix

Objectif : construire un territoire accessible pour tous



Retour d'expérience de la commune de Vicq-sur-Breuilh et de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne



Christine De Neuville - Maire de Vicq-sur-Breuilh (87) - Vice-présidente de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne (87)

L'un des principaux problèmes sur la commune était de faire participer les habitants, de les attirer dans le bourg. En effet, l'habitat est dispersé à Vicq-sur-Breuilh, sur les 70 hameaux existants : près de 67 peuvent être rejoint sans passer par le bourg.

De plus, notre commune est composée de deux types de population : population « rurale » représentée par les agriculteurs et une population péri urbaine. La difficulté est de les faire cohabiter.

Afin d'essayer de remédier à ces problèmes, nous nous sommes engagés dans la démarche Agenda 21 Notre Village Terre d'Avenir avec l'Association Notre Village.

L'avantage de cette démarche est la constitution d'un comité de pilotage qui doit être composé d'élus mais surtout de non élus. C'était un moyen de faire participer les habitants, de les impliquer dans le vie de la commune.

Dans les années 2000, il n'y avait rien à Vicq. Pas de commerces, pas d'activité économique (seuls des artisans). Et nous n'avons jamais cru à l'installation d'une usine sur la commune.

Nous ne savions pas vers où aller.

Puis plusieurs opportunités se sont présentées à nous et nous avons su les prendre :

- une habitante nous a sollicité pour avoir une aide financière pour son association **Les Saisons du Vieux Château**. Aucune proposition culturelle n'existait à l'époque à Vicq, nous l'avons donc aidé.

- l'ancien presbytère était sur le point de s'écrouler. Des devis ont été faits pour estimer les travaux de nettoyage en cas d'effondrement du bâtiment. Il s'élevait à près de 300 000€.

Concomitamment, à cela, un administré de la commune, nous informa que la fille de la personne qui s'est occupée de Cécile Sabourdy et qui a récupéré ses œuvres, recherche un lieu d'exposition.

Nous lui avons proposé de les exposer dans l'ancien presbytère afin de sauver ce bâtiment et le patrimoine bâti de Vicq.

Plusieurs partenaires nous ont accompagné sur ce projet :

- Etat,
- Région
- Département
- Europe
- Fonds privés.

Aujourd'hui, le musée compte 10000 entrées par an.

Chaque village à son génie propre.

Comment sommes-nous devenu un village culturel ?


Les animations culturelles proposaient par l'Association du Vieux Château et le musée Cécile Sabourdy nous ont permis d'avoir une certaine reconnaissance en matière culturelle, ce qui a entraîné d'autres actions culturelles sur la commune.

Au niveau de la Communauté de Communes, j'ai souhaité prendre la vice-présidence du tourisme, car je savais qu'il y avait des choses à faire : développer l'attractivité de notre territoire via la culture.

Une convention a été signée avec la DRACC en partenariat avec la Région et la Chataigneraie Limousine pour travailler sur le développement de notre territoire.

Nous nous sommes basés sur les groupes de randonneurs qui aiment les randonnées thématiques autour du patrimoine.

Notre objectif est de proposer un territoire où les touristes peuvent rester 1 jour voir 2 sans s'ennuyer.

 **Maison du Patrimoine - Ville de Saint-Yrieix - Légitimer la mémoire de la porcelaine et l'inscrire dans l'espace**

Zoé DARSY - Responsable de la Maison du patrimoine - Ville de Saint-Yrieix (87).

Saint-Yrieix-la-Perche est considérée comme le berceau de la Porcelaine. Or, cette attribution n'était pas mise en valeur.

Pourquoi Saint-Yrieix était-il un village porcelanier ?

Au XVIIIème siècle, le Roi Louis XV décide de faire fabriquer en France la porcelaine dure telle qu'elle est connue en Chine, au Japon et à Meissen en Europe.

C'est Jean-Baptiste DARNET, chirurgien du Roi, qui découvre l'argile blanche à Saint-Yrieix et l'apothicaire Marc-Hilaire VILLARIS de Bordeaux qui va l'identifier comme étant le KAOLIN nécessaire à la fabrication de cette céramique si particulière.

Dès 1769 le Kaolin extrait des carrières de Saint-Yrieix (carrière de Marcognac), va alimenter la Manufacture Royale de Sèvres.

En 1774, la première manufacture de porcelaine dure est édifiée en 1774 par le Comte de La Seynie, sur ses terres, à Saint Yrieix-La-Perche.

Cette manufacture a fermé dans les années 1980 suite à la crise de la porcelaine.

Vers 2010, un entrepreneur se prend de passion pour la manufacture de la Seynie (où il y a encore les fours et les moules) et remonte une petite manufacture de porcelaine. Il accueille des designers qui peuvent créer leur propre création sur place.

A Marcognac, une association a été créée en 2010 : "Marcognac, Terre de Porcelaine", en charge de l'animation du site.

La commune de Saint-Yrieix a créé une Maison du Patrimoine (au cœur de bâtiments bien connus des arédiens, anciens logis des chanoines de la collégiale devenu orphelinat au 20e siècle) afin de mettre également en valeur la porcelaine.

- Au rez-de-chaussée, découverte du **kaolin de Marcognac** et de la recette de la porcelaine grâce à la scénographie interactive imaginée avec le parc naturel régional Périgord Limousin. Le site vitrine « **Dins lau caolin** » (dans le kaolin) est une des clés du réseau « Chabatz d'Entrar », formalisé pour mieux connaître le territoire, ses ressources naturelles et son artisanat ancestral.
- Le premier étage expose désormais une partie de la **collection rassemblée par Paul Marquet**, porcelainier passionné par l'histoire de la céramique. Depuis son acquisition par la commune en 2017, les objectifs culturels de présentation et de médiation s'attachent à faire dialoguer ces pièces historiques avec la vitalité de la porcelaine contemporaine, au travers des **expositions temporaires** et des **résidences** accordées chaque année.
- L'étage sous combles accueille dans son appartement-atelier les artistes et compagnies de spectacles vivants, écrivains, invités par la Ville en résidence de création. Leurs réalisations alimentent et irriguent notamment la politique culturelle décidée par la commune.

La demi-journée s'est terminée par la visite du musée Cécile Sabourdy.

Association Nationale Notre Village

Le Clos Joli - 19500 Meyssac

Tél : 05.55.84.08.70

info@notrevillage.asso.fr -

www.notrevillage.asso.fr